



Communiqué de presse

Première apparition du moustique japonais « *Aedes japonicus* » au Luxembourg (31.07.2018)

En date du 30 juillet 2018, le ministère de la Santé a été informé qu'une population du moustique japonais « *Aedes japonicus* » a été détectée sur une propriété privée dans la localité de Stolzenbourg (Commune de Putscheid). Cette première apparition du moustique japonais au Grand-Duché a pu être confirmée par le Musée national d'histoire naturelle (MNHN), suite à une analyse génétique de moustiques tués.

D'après nos informations actuelles, il s'agit d'un foyer isolé. Le moustique japonais se déplace peu et ne parcourt généralement pas plus de quelques dizaines de mètres autour de son lieu de naissance. Néanmoins, les autorités allemandes (à la frontière de Stolzenbourg), ont également été informées.

Dans les prochains jours, les autorités luxembourgeoises, avec le soutien d'un expert suisse, vont procéder à l'évaluation de la situation sur place, ainsi qu'à la mise en place d'un plan de prévention et d'un système de surveillance et d'éradication. Une formation du personnel concerné est également prévue.

L'éradication se ferait à priori sans application d'insecticides, mais surtout par l'élimination des habitats potentiels. Ainsi, la recherche de larves est le plus efficace, mais des pièges à adultes peuvent être utilisés : pièges à femelles gravides avec eau/infusion de feuilles mortes ou pièges à CO₂.

Carte d'identité

L'*Aedes japonicus* est un insecte invasif originaire d'Asie. Il s'agit d'un moustique brun foncé d'assez grande taille (10-12 mm) présentant des taches blanches caractéristiques sur les pattes et le long de l'abdomen, ainsi que de 5 bandes longitudinales dorées sur le thorax.

À ce jour, le moustique japonais est le seul moustique exotique à avoir été détecté sur le territoire luxembourgeois. Il a cependant déjà été détecté dans d'autres pays européens, notamment dans la province de Namur (Belgique), en Rhénanie du Nord-Westphalie et en Hesse (Allemagne), et dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et les Vosges (France).

Carte de la prolifération du *Aedes japonicus*: <https://ecdc.europa.eu/en/publications-data/aedes-japonicus-current-known-distribution-june-2018>

Quels risques présente le moustique japonais ?

Les moustiques japonais recensés à Stolzembourg présentent a priori peu de risque pour la santé et ne sont généralement pas porteur de virus dangereux pour la santé humaine et animale. Leurs piqûres, bien que légèrement plus douloureuses, ne doivent pas être traitées différemment que celles de nos moustiques indigènes.

Contrairement à nos moustiques locaux, qui piquent généralement la nuit et à l'intérieur de nos habitations, le moustique japonais pique surtout en journée et dans les jardins ou zones boisées.

Pour éviter les piqûres de moustiques, porter des vêtements amples, longs et couvrants, et appliquer des répulsifs anti-moustiques restent les mesures de prévention les plus efficaces.

Comment éviter la prolifération des moustiques chez soi ?

Les moustiques (japonais ou non) pondent leurs œufs en bordure de petits volumes d'eau stagnante, riches en matière organique et dépourvus de prédateurs naturels (gîtes larvaires ou sites de ponte). Ils affectionnent en particulier l'eau qui s'accumule dans les soucoupes, les pots de fleurs, les gouttières bouchées et les vieux pneus. Grâce à leur développement larvaire rapide (de 10 à 20 jours), ils peuvent coloniser des habitats très éphémères. Une vigilance de tous les instants, avec assèchement des eaux stagnantes et élimination de tout objet qui peut devenir un récipient d'eau, est nécessaire pour s'en prémunir.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'Inspection sanitaire de la Direction de la santé, au tél.: 247-75650 ou consultez le site <https://neobiota.lu/aedes-japonicus/>.

Communiqué par le ministère de la Santé